

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instruction de rédiger des projets de règlements en conséquence, de les faire imprimer et de les inscrire sur l'ordre du jour.

48.—Etant lu le 5ème ordre du jour,

Sur proposition de M. l'éch. BARBEAU, appuyée par M. l'éch. CHARTRAND, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de prendre connaissance du contrat passé en 1891 entre la cité devant municipalité de la Côte St-Paul et la Compagnie Montreal Water & Power, au sujet de la fourniture de l'eau aux citoyens de ladite municipalité qui fait maintenant partie de la Cité de Montréal sous le nom de quartier St-Paul. Le contrat en question stipule qu'au bout de 25 ans, c'est-à-dire en 1916, une révision du tarif de l'eau devra être faite, et que si les autorités municipales ne s'entendent pas avec la Compagnie à ce sujet, un arbitrage devra avoir lieu.

Que l'attention du Bureau des Commissaires soit attirée spécialement sur le fait que le tarif de l'eau actuellement en vigueur dans le quartier St-Paul est exorbitant et qu'il y a lieu de reviser ce tarif, tel que le permet le contrat ci-dessus mentionné, et de faire fixer le coût de la fourniture de l'eau dans ledit quartier au même taux que paient les citoyens qui sont approvisionnés d'eau par la Cité de Montréal.

Que ledit Bureau soit de plus prié de s'entendre avec les avocats de la Cité pour que cette révision du tarif de l'eau dans le quartier St-Paul se fasse en temps opportun.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

RENE BAUSET,
Greffier-Adjoint de la Cité.

Resolved: That the City Clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give them their rank on the order of the day.

48.—The 5th order of the day being read,

On motion of Ald. BARBEAU, seconded by Ald. CHARTRAND, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to take cognizance of the agreement entered into, in 1891, between the former Municipality of Côte St. Paul and the Montreal Water & Power Co., anent the supply of water to the citizens of said Municipality which now forms part of the City of Montreal under the name of St. Paul Ward. The contract in question provides that, at the end of 25 years, that is to say in 1916, the water tariff shall be revised, and that, in the event of the municipal authorities being unable to agree with the Company in this connection, the matter shall be referred to arbitrators;

That the attention of the Board of Commissioners be called to the fact that the water tariff now in force in St. Paul Ward is exorbitant, and that it is advisable to revise such tariff, as provided for by the above mentioned agreement, and to have the cost of the water supply in said Ward fixed at the same rate as that charged to the citizens who are supplied with water by the City of Montreal;

That the said Board be further requested to arrange with the City Attorneys so that the revision of the water tariff in St. Paul Ward may be made in due time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst.-City Clerk.